



Montreuil, le 6 juillet 2017

## COMPTE RENDU DE LA CAPC N°5

### Liste d'aptitude au grade de Contrôleur et recours en évaluation des C2, C1 et CP

Pour cette dernière CAPC du semestre, nous avons traité l'ordre du jour suivant : nous avons examiné d'abord trois points (versement dans le grade d'origine d'un contrôleur stagiaire, puis une titularisation de contrôleur stagiaire et un licenciement de contrôleur stagiaire pour inaptitude physique). Nous avons ensuite étudié la liste d'aptitude 2017 au grade de contrôleur, avant de voter sur deux demandes de détachement en douane (d'une assistante des bibliothèques et musées et d'une secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable). La CAPC s'est enfin poursuivie en examinant les demandes de révisions en cadencement des Contrôleurs de 2ème et 1ère classe et des Contrôleurs Principaux.

#### Proposition de versement dans le grade d'origine d'un contrôleur stagiaire

Cette proposition de versement est statutaire, d'où notre vote. Néanmoins, nous avons regretté que le dossier communiqué par la DG soit aussi pauvre.

**VOTE CGT → POUR**

#### Titularisation d'une contrôleur stagiaire

**VOTE CGT → POUR**

#### Examen d'un licenciement d'un contrôleur stagiaire pour inaptitude physique

Sur ce dossier, nous avons regretté qu'aucune autre solution ne soit proposée à ce collègue en grande difficulté, qui a réussi le concours mais ne pouvait être versé en OP/CO, étant externe.

**VOTE CGT → ABSTENTION (exceptionnellement, la CGT s'est abstenue)**

## **□ Liste d'aptitude au grade de contrôleur de 2ème classe des douanes au titre de l'année 2017**

Le Président a donné le nombre de postes offerts : **59** ! Ainsi qu'une liste complémentaire très importante de **50** postes.

Le Président nous a en effet annoncé que cette année l'examen professionnel de C en B serait annulé. Il a donc semblé nécessaire de pallier à l'annulation de cette promotion supplémentaire offerte aux agents de catégorie C depuis un certain nombre d'années. Cela permet de garantir également les postes de l'examen professionnel. La solution était de gonfler la LC, ainsi celle-ci est passée de 20 postes habituellement à 50.

Pour info, en 2016, 75 agents ont été promus contrôleurs, dont 60 sur liste principale et 15 appels sur liste complémentaire (71 agents ont été retenus au titre de la promotion active et 4 agents au titre de la promotion retraite).

Nous avons dénoncé pour la énième fois le fait que dans certaines DI, les listes de candidats relevaient encore trop d'une sacrée « cuisine interne » et du « fait du Prince », tandis que d'autres respectent le SIGRID, solution défendue par la CGT car cela respecte notre revendication de linéarité de carrière.

Un rappel : les candidats retenus seront nommés et titularisés au 1er octobre 2017.

**VOTE CGT → CONTRE, avec explicatif de vote : la LA ne respecte pas la linéarité de carrière.**

## **□ Demande de détachement dans le corps des contrôleurs de la DGDDI d'une assistante des bibliothèques et musées et d'une secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable**

**VOTE CGT → CONTRE**, non pas contre les futures collègues, mais contre un recrutement extérieur sur des postes demandés par des douaniers qui avaient les diplômes requis et l'expérience souhaitée.

## **□ Recours en Évaluation Professionnelle : suite de l'examen des recours en évaluation de l'année 2016**

Le Président a annoncé qu'une cinquantaine de dossiers étaient à l'heure actuelle en attente de remonter à A/2 d'ici à la fin de l'année.

Pour aujourd'hui, ce sont **11** dossiers de C2, **16** de C1 et **20** de CP qui nous attendaient ! Avec un reliquat de **41** mois encore disponibles. Nous avons pu traiter tous les recours présentés ce jour.

Nous avons d'abord traité des C2 : 6 étaient des dossiers de 2015 renvoyés dans leur DI pour compléments d'information. Sur l'ensemble de ces cas étudiés pour le cadencement, 2 collègues ont obtenu 1 mois. Un dossier a été renvoyé en interrégion pour réexamen.

Puis ce sont les contrôleurs C1 qui ont récupéré 5 mois. Un dossier concernait une majoration qui n'a pas été ôtée. Un autre sollicitait des modifications phraséologiques qui n'ont pas été acceptées par le Président.

Enfin, 8 mois ont été accordés pour les contrôleurs principaux. Un dossier n'a pas obtenu gain de cause malgré nos efforts, le collègue sollicitant une modification phraséologique selon nous justifiée. Nous suspectons un contact téléphonique entre le Président et le DI, et

que le premier était « aux ordres ».

Le Président a expliqué avoir privilégié les dossiers à qualité égale qui étaient le moins pourvus sur les années précédentes. Il s'agit de gérer la pénurie, là aussi, tout en essayant de rétablir une certaine justice ! L'exercice continuera au deuxième semestre, le reliquat de mois étant de 26 mois.

**Les élus SNAD CGT ont voté pour les dossiers** ayant obtenu satisfaction et **contre le rejet** de tous les autres insistant sur la qualité des dossiers présentés.

Les élus du SNAD CGT

Françoise Raynaud, Michel Laurent, Josiane Soula, Christophe Ribouleau, Anne  
Azoulay-Fravel, Eric Simon, Dominique Bru et Valérie Barrère

vos questions et remarques sur [CAPC5SNADCGT@gmail.com](mailto:CAPC5SNADCGT@gmail.com)